

Compte rendu de la réunion organisée
le MARDI 17 juin 2008 de 15h à 17h
à l'université de Sciences Sociales de TOULOUSE

Par M.Olivier Dugrip – Recteur de l'Académie de Toulouse
Et
Mme Viviane Bouysse – inspectrice générale de l'Education nationale

Ordre du jour : PRESENTATION DU PLAN POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Ce plan répond à 2 objectifs :

- obtenir une élévation du niveau de compétence et de connaissance des élèves,
- redéfinir le temps scolaire, jugé inadapté vu les résultats scolaires des élèves français par rapport aux autres pays européens voir international.

Pourquoi :

1/ Constat des enquêtes préalables menées par le ministère :

- **les compétences et connaissances des enfants français ont régressées depuis quelques années par rapport à nos aînés mais aussi par rapport aux autres pays.**

La France se situe au 31^{ème} rang mondial /49 dans le domaine de la lecture des enfants âgés de 9 ans (résultat d'une enquête internationale).

Au niveau Européen la France tient l'avant dernière place devant l'Espagne sur les résultats de l'éducation (enquête européenne).

Au plan français un test a été effectué sur des enfants de CM2 auxquels on a fait écrire une dictée au programme des enfants de CM2 en 1987. Les élèves de 2007 ont fait en moyenne deux fois plus de fautes que leurs aînés.

Autre test pratiqué en France ; sur une dictée comprenant 95 mots plus de 50% des élèves de CM2 font plus de 15 fautes (grammaire, orthographe, conjugaison).

- **les résultats de ces enquêtes ont fait apparaître des inégalités de compétences selon les origines sociales** (les enfants les plus en difficulté sont issus de milieu social défavorisé et notamment 40% des enfants redoublant sont issus de famille inactive). De même 15% d'élèves quittent chaque année l'école primaire sans savoir lire et écrire le français.

Ce constat explique les difficultés rencontrées sur le marché du travail

2/ volonté ministérielle ; corriger ces inégalités en donnant de nouvelles missions aux services de l'éducation :

- 2heures de soutien par semaine aux enfants en difficulté,

- Mise en place de stage de remise à niveau pendant les vacances scolaire (sur volontariat des familles)
- Création d'un contrat à développement éducatif (généralisé à toutes les écoles à la rentrée 2009),
- Modification des programmes,
- Modification du temps de travail des enfants.

3/ Redéfinition du temps scolaire :

- le principe ; 24h de base pour tous les élèves organisées de préférence sur 4 jours (sauf le samedi),
- les dérogations ; 24h réparties sur 9 demies journées (dont le mercredi matin).
- La manière ; un avis consultatif est demandé au conseil des Maîtres de chaque école (pas groupe scolaire), de chaque mairie, des associations de parents d'élèves (par le biais des conseils de classe).

L'ensemble de ces avis doit être retourné à l'académie laquelle arrêtera la nouvelle organisation du temps scolaire, commune par commune, voir par circonscription si des transports sont organisés à ce niveau, en retenant la répartition qui aura retenu le plus d'avis favorable (harmonisation communale).

En haute Garonne le système majoritaire actuel était sur 9 D-J

4/ le soutien :

- sur le temps scolaire deux heures de soutien seront réservés aux enfants en difficulté par petits groupes de travail. Les enfants seront choisis par les enseignants, le soutien permettra de corriger des retards pris dans les enseignements fondamentaux.
- Sur le temps de vacances des stages de rattrapage seront organisés. Semaine début juillet et une semaine fin août. Là encore les enseignants proposeront aux parents concernés ces stages et les parents auront le choix de les inscrire ou de ne pas les inscrire.

5/ le contrat à développement éducatif :

- un accompagnement éducatif sera proposé à tous les enfants de 16 heures à 18 heures et assuré par des enseignants (augmentation de leur temps de travail) qui prendra les formes suivantes :
 - o aide aux devoirs,
 - o activité artistique et culturelle (tel que musique, art plastique, chant, théâtre etc) de sorte à permettre aux enfants de découvrir des activités qu'ils ne connaissaient pas.
 - o Prend effet en septembre 2008 dans les Zones de développement prioritaire et généralisation en 2009.
 - o Son financement sera pris en charge par l'Etat donc un transfert de charge s'opèrera des collectivités vers les communes (notamment tps CLAE sera réduit d'une heure chaque jour)

Comment s'organise cette réforme : Mme l'inspecteur présente les nouveaux programmes :

1/ la cible ou les fondamentaux :

- la grammaire
- les mathématiques

2/ les choix :

- o consultation et recueil de l'avis des enseignants remontés jusqu'au ministère.

Il en ressort :

<u>Points positifs</u>	<u>points à améliorer</u>
Clarté et lisibilité des programmes	visibilité des socles d'apprentissage
Précision des contenus des objectifs à atteindre	visibilité des cycles
Présence de progression détaillée	transversalité (d'une matière à l'autre)
Identification claire des domaines D'enseignement	

Les résultats de la concertation ont portés sur :

- des demandes de précisions sur le statut de la grande section maternelle,
- l'organisation des heures de soutien

o l'avis des parents d'élèves :

Consultés par sondage : 80% des parents sont satisfaits des nouveaux programmes pour :

- leur lisibilité
- leur recentrage sur les apprentissages fondamentaux,
- la faculté de suivre la progression des acquis,
- la volonté d'adapter les programmes à l'évolution du monde,
- de gratifier l'élève par rapport à l'estime de soi.

o Avis du SENAT ;

Demande une clarification entre la maternelle et le primaire et de ne pas anticiper certains apprentissages tel que la lecture notamment chez les grandes sections,

Demande de détailler le programme des sciences.

Demande enfin de mettre en place des outils d'accompagnement.

AUX VUES DE TOUS CES AVIS LES PROGRAMMES ONT ETE DEFINIS, s'organisant autour d'un socle commun et de trois cycles (fin CE1, Fin CM2 et fin Collège).

A la fin de chaque cycle le ministre a présenté un ensemble d'acquisitions concernant les 7 piliers (français, math, science, hist/geo ; sport etc)

L'Ecole maternelle doit être et rester une préparation au CP mais pas empiéter sur les programmes.

Certaines notions devront être maîtrisées en primaire, d'autres préparées et d'autres reportées sur le Collège.

La maîtrise de la division simple et de la règle de trois en primaire.

Histoire de l'art qui entre dans les programmes englobe dans sa dotation horaire la pratique de l'art tel sur la musique et le dessin.

Cette matière s'étudiera au moyens de supports mis à disposition par l'éducation nationale tel que le numérique(DVD etc) mais aussi par des mises en situation, (visites d'expo, spectacle, cinéma etc)

La dotation horaire au primaire ;

- 10 heures de français pour les CP et CE1
- 8 heures pour les CE2, CM1 et CM2
- 8 heures de math pour toutes les classes

Pour l'ensemble des autres matières le projet d'école définira la dotation horaire par matière ; volonté de souplesse voulu par le gouvernement notamment pour permettre une meilleure gestion des classe double ou triple niveau.

Le texte s'appliquera à partir di 1^{er} septembre 2008

Ce texte sera adressé aux enseignants et aux familles par brochure à la rentrée de septembre il est accessible en ligne sur le site du ministère.

DEBAT EN FIN DE REUNION

La question essentielle qui s'est posée concerne le nouveau temps scolaire et plus particulièrement pour de nombreux élus aux écoles le problème du financement et de l'organisation de la rentrée 2008.

En effet, la réduction de 3 heures de scolarité doit être compensée selon les options prises par 3 heures de CLAE ou 3 heures de centre de loisir.

Suivant le nombre d'enfants des embauches seront nécessaires et les mairies ne disposeront que d'un mois environ pour y parvenir (chose qui n'est pas facile).

Côtés financier pour la rentrée 2008 (période septembre à décembre 2008) cette nouvelle organisation va créer un excédant du besoin financier non budgété.

Pour 2008/2009 le problème ne se posera plus puisque que le coût pourra être budgété pour la période de janvier à juin et à partir de septembre 2009 le contrat à développement éducatif prendra en charge le coût de l'école jusqu'à 18 heures.

Les gros soucis reste donc le financement de la charge occasionnée par cette restructuration pour 2008.

Aucune réponse n'a été apportée